

COURRIER ARRIVÉ

28 FEV. 2024

D/EPAJ

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE**

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU VAUCLIN**

Session ordinaire du mois de **DECEMBRE**

Séance du lundi 11 décembre 2023

N°2023.00072

OBJET : Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique nécessaire au projet d'aménagement de la voie de Baie des Mulets

Présidence de M. Jimmy FARREAUX,
Secrétaire de séance : Mme Tulie TONNET

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 11 décembre, à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune du **VAUCLIN**, se sont réunis à Salle des délibérations, pour la tenue d'une séance ordinaire, suite à la convocation faite par Monsieur le Maire le 05 décembre 2023 pour statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 21

M. Jimmy FARREAUX, Mme Tulie TONNET, M. François BABO, Mme Odile RÉSIDENT, M. Tony DAVIDAS, Mme Nathalie CANCORIET, Mme Élodie LUTHBERT, Mme Marlène MAINGÉ, M. Ludovic OCCOLIER, Mme Moïse PIERRE-LOUIS, M. Lyvaël ZACHARIE, M. Teddy POPULO, M. Jékhicl MELCHIOR, M. Ernest JEAN-LAMBERT, M. Stéphan MARGUERITE, Mme Élodie BAPTÉ, Mme Samantha ZAMOR, M. Fernand ODONNAT, M. Alex AUGUSTE-CHARLERY, Mme Jeannie JEAN-MARIE, Mme Lucie LEBRAVE

ABSENTS NON EXCUSÉS : 4

Mme Sandra BRUNO, M. Albany JEAN-GILLES, Mme Mireille VOLTINE, Ghislaine SÉNÉLY

REPRÉSENTÉS : 4

M. Georges CLÉON donne pouvoir à M. Jimmy FARREAUX, M. Chantal MINOT donne pouvoir à Mme Élodie LUTHBERT, Mme Fionna RÉSIDENT donne pouvoir à M. Tony DAVIDAS, Mme Christiane MORAND donne pouvoir à Mme Moïse PIERRE-LOUIS

- Nombre de conseillers en exercice :	29
- Nombre de conseillers présents :	21
- Nombre de conseillers absents excusés :	0
- Nombre de conseillers absents non excusés :	4
- Nombre de conseillers représentés :	4

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. **Mme Tulie**

RECU EN PREFECTURE

Le 18 décembre 2023

VIA DOTELEC - Dematis

972-2072220-00000001-1-000000000000-00

TONNET a été désigné à l'unanimité des suffrages, pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Conseil municipal du VAUCLIN, en sa séance du lundi 11 décembre 2023,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - **VU** le Plan Local d'Urbanisme de la ville du Vauclin,
 - **VU** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L122-1 et suivants, R112-8, R112-27 et R131-1 relatifs à la déclaration d'utilité publique des projets et aux enquêtes publiques,
 - **VU** la notice explicative ci-annexée,
 - **CONSIDÉRANT** la nécessité de désenclaver le quartier Baie des Mulets dont l'accès trop étroit cause des problèmes de sécurité,
 - **CONSIDÉRANT** que la voirie créée par la ville en 2008 a été détruite par des riverains,
 - **CONSIDÉRANT** qu'il convient de créer une nouvelle voie à double sens pour faciliter l'accès à ce quartier,
 - **CONSIDÉRANT** que les tentatives d'acquisition amiable des parcelles nécessaires à la nouvelle voie sont restées vaines,
- n
- Sur proposition du Président de séance, à la majorité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le lancement de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique

Article 2 : D'autoriser le Maire à saisir le Préfet pour qu'il prescrive conjointement l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité

Article 3 : D'autoriser le Maire à saisir au besoin le juge de l'expropriation

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Martinique, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa télétransmission à la Préfecture de Fort de France.

Vauclin, le 13/12/2023
Pour extrait conforme

Le Maire

